

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de
fils en aciers inoxydables originaires de l'Inde

(Règlementations antidumping / antisubvention)

A compter du 9 novembre 2013, les règlements d'exécution (UE) n° 1106/2015 et n° 861/2015, publiés au journal officiel de l'Union européenne, ont institué des droits antidumping et des droits compensateurs à l'importation de certains fils en acier inoxydable, originaires d'Inde (Avis 2013/57 du 12/11/2013 sur le site Internet de la direction générale des Douanes et droits indirects).

L'attention des importateurs est appelée aujourd'hui sur le changement de nom et d'implantation de la société indienne bénéficiaire du code additionnel **TARIC B780** désormais dénommée :

Viraj Profiles Limited, Palghar, Maharashtra and Mumbai, Maharashtra.

Le taux des droits définitifs applicables aux produits qu'elle fabrique reste inchangé : 6,8 % pour le droit antidumping et 0% pour le droit compensateur.